

Autorisation : Demande de Licence-Assurance FFJDA

1

Préalable:

Chaque saison, l'enregistrement de la licence-adhésion est subordonné à :

- la lecture de la notice d'assurance SMACL par le licencié ou son représentant légal,
- la signature du licencié ou de son représentant légal, sur le formulaire d'adhésion à la FFJDA,
- la signature de la demande d'adhésion – Club FFJDA ci-dessous,
- la signature de l'autorisation parentale (pour les mineurs),
- la signature de l'autorisation Médias,
- la présentation d'un certificat médical (annexe 3),
- la signature de l'autorisation de prélèvement (annexe 4),

**Les judokas possédant un passeport SPORTIF FFJDA sont dispensés de l'annexe 3 puisque le certificat médical et l'autorisation de prélèvement sont à compléter sur le passeport.*

Je sollicite par l'intermédiaire de l'association une licence-assurance FFJDA.

J'ai pris connaissance :

- * des garanties proposées par la société d'assurance SMACL dans le cadre de cette prise de licence-assurance fédérale,
- * des statuts et du règlement intérieur de l'association et s'engage à les respecter (textes disponibles à consulter sur place au secrétariat du club). Consultables à la demande.

Autorisation Médias

3

Dans le cadre de votre prise de licence-assurance FFJDA / FJH, vous autorisez de fait, l'association FJH pour sa promotion – communication à utiliser votre photo (en collectif ou en individuel) pour les outils d'informations suivants : Presse locale, Journal interne, Calendrier, site internet, radios locales etc... Aussi, l'image et/ou la voix du licencié sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo ou photographique dans le cadre des activités de notre club et ce, pendant toute la durée de la saison. S'il s'avérait qu'un article ou support de promotion nécessite une diffusion individuelle **légendée avec le nom de l'adhérent** et que vous ne le souhaitez pas, il vous suffira de l'exprimer lors de la prise de vue. Sans refus explicite, les photos ou vidéo individuelles légendées pourront être aussi diffusées.

Le club procèdera donc à ces captations d'image et de voix lors des cours ou actions (animations internes) etc. , pour la promotion de la discipline pratiquée. Les images et les voix ainsi captées, seront sur tous les supports de communication audiovisuels quels qu'ils soient et notamment : site internet du club, réseau social, diffusion vidéo, journaux locaux et sportifs, télévision, revue judo, note d'info etc... Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier. Nous vous remercions dès à présent de vous associer ainsi la promotion – communication du club.

Autorisation parentale obligatoire (pour les mineurs)

2

Participation aux animations et activités sportives***J'autorise ma fille ou mon fils:***

- à pratiquer le Judo, Jujitsu et les disciplines associées de la FFJDA au sein de l'association,
- à participer aux activités ou animations proposées par l'association,
- à effectuer tout déplacement dans le cadre des activités programmées par celle-ci (entraînements, compétitions, etc ...).

J'autorise l'association FJH

- à prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cadre du protocole sanitaire

Je donne pouvoir aux accompagnateurs de prendre toute mesure utile dans l'intérêt de mon enfant en cas d'URGENCE.

Je, soussigné(e) Madame, Monsieur,

Reconnais avoir pris connaissance du contenu des rubriques 1, 2 et 3, en vue de l'adhésion au FJH de la personne citée ci-dessous :

Ces autorisations sont valables chaque année et tacitement reconductibles d'office chaque saison. Cette annexe ne sera donc plus redemandée lors d'un renouvellement.

A, le / /

Signature du licencié ou de son représentant légal (pour les mineurs):